



DÉCISION N° 2023-330

Objet : Passation d'un marché avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale COLORI pour une journée du numérique à l'occasion de la rentrée scolaire, le 23 septembre 2023.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de la Médiathèque, dans le cadre du développement des outils numériques à la Médiathèque et en particulier au Labo Numérique, de diversifier les activités liées au numérique,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec l'entreprise solidaire d'utilité sociale COLORI, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par l'entreprise est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise susmentionnés pour une animation dans le cadre de la rentrée scolaire,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le marché entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot et l'entreprise solidaire d'utilité sociale COLORI, située 4 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94120 Fontenay-sous-Bois.

Article 2 : L'animation, à destination des enfants de 3 à 7 ans et de leurs parents, se déroulera le samedi 23 septembre 2023 de 13h30 à 18h30, de la façon suivante :

- Atelier découverte de 1h30 pour les enfants de 5 à 8 ans
- Atelier découverte de 1h00 pour les enfants de 3 à 5 ans
- Atelier famille de 1h30 pour enfants de 3 à 8 ans et leurs parents

Article 3 : les ateliers auront lieu au Labo numérique.

Article 4 : l'association fournira le matériel technique nécessaire aux prestations.

Article 5 : la logistique technique et l'accueil du public seront assurés par la Médiathèque.

Article 6 : le montant du marché s'élève à 456,00 € TTC, (TVA 20%). Cette somme est prévue au budget primitif 2023 (6228-321).

Article 7 : le marché prend effet à compter de sa notification.

Article 8 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 9 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 18/08/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230824-DEC_2023_330-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/08/2023

Acte affiché du 24/08/2023 au 25/10/2023